
Repères sur l'emploi des jeunes dans six pays européens

*Yannick FONDEUR **

Cet article est une version remaniée du cadrage statistique réalisé à partir de l'Enquête sur les Forces de Travail (EFT) d'Eurostat¹ dans le cadre du programme de recherche « Place des jeunes sur le marché du travail dans six européens », auquel ce numéro spécial est consacré. L'objectif de ce travail était de fournir une vision statistique d'ensemble à partir de la base de données offrant le meilleur niveau de comparabilité sur l'emploi en Europe (voir annexe). L'analyse est limitée par les contraintes techniques de ce type de source et a donc vocation à être prolongée par les contributions des experts nationaux, lesquelles permettent d'affiner les catégories statistiques et d'apporter des éléments sur les variables absentes de l'EFT (en particulier, on ne dispose pas dans l'EFT d'information sur les salaires).

Les résultats de l'exploitation de l'EFT sont présentés en deux temps : un cadrage général permet d'abord de mettre en évidence les principales caractéristiques de la situation des jeunes au regard de la formation, de l'emploi (statuts) et du chômage dans les différents pays ; une analyse plus fine s'attache ensuite à déceler des phénomènes de polarisation sectorielle et professionnelle.

* Chercheur à l'IRES.

1. La base de données utilisée dans cette étude nous a été fournie par le LAEDIX (Université de Paris X). Nous remercions pour cela Jacques-André Zighera et Gérald Mabureau sans lesquels ce travail n'aurait pu être mené à bien.

I. Cadrage général

I. 1. *Activité et scolarité*

L'EFT s'appuie sur le concept d'activité défini par le BIT. Cette catégorisation privilégie nettement l'activité, et en particulier l'emploi, par rapport à l'inactivité : il suffit d'avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure dans la semaine de référence pour être considéré comme actif occupé. Les personnes comptabilisées dans les « scolaires » sont donc des jeunes n'exerçant aucune activité professionnelle parallèlement à leurs études, ce qui est extrêmement restrictif. Si l'on retient ces définitions usuelles les taux d'activité, de scolarité et d'inactivité non scolaire font apparaître (série de graphiques 1) une très nette spécificité du Royaume-Uni.

En effet, dans tous les autres pays, on assiste à un « effet de ciseaux » entre taux d'activité et taux de scolarité entre la tranche 15-19 ans et la tranche 20-24 ans : pour les 15-19 ans, le taux d'activité est systématiquement plus faible que le taux de scolarité (avec, aux deux extrêmes, un écart modéré en Allemagne et un écart très important en France) ; pour les 20-24 ans, la situation s'inverse (avec cette fois un écart important en Allemagne et faible en France). Ceci signifie donc que l'essentiel des sorties du système éducatif s'effectue à la charnière de ces deux tranches.

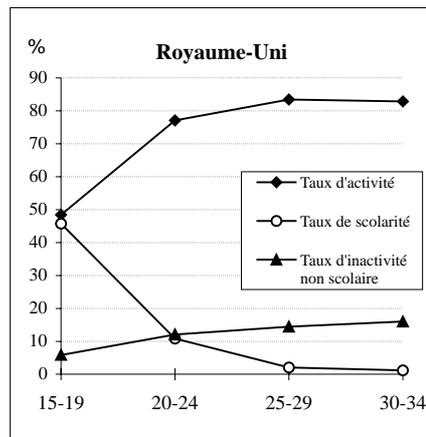
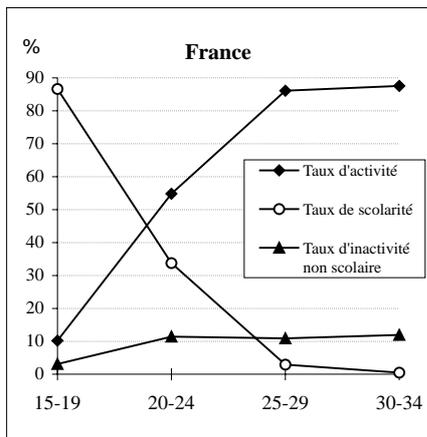
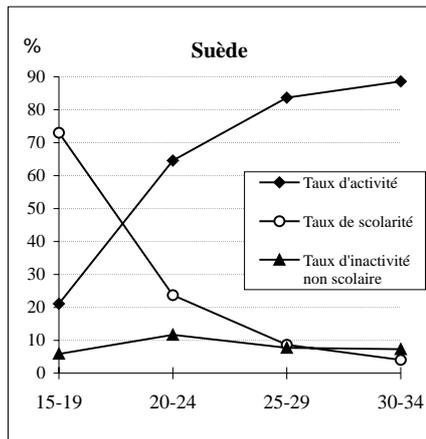
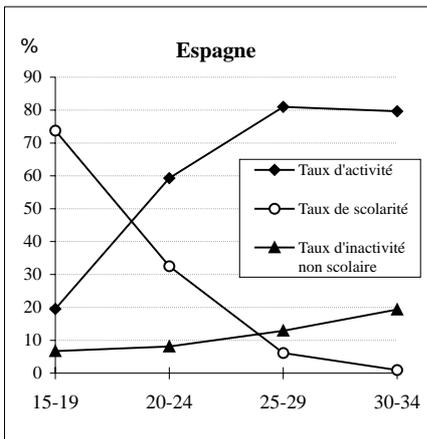
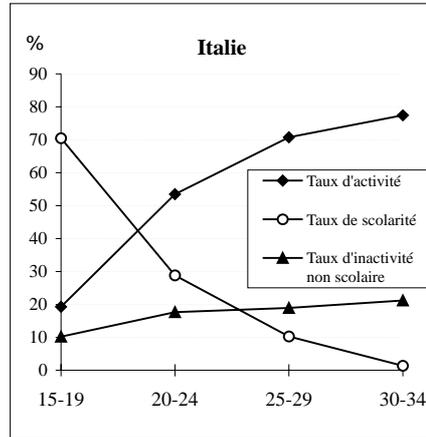
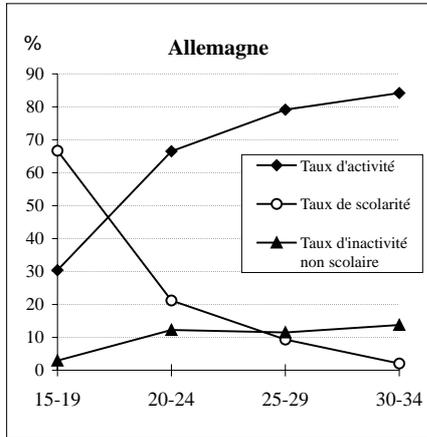
Au Royaume-Uni, dès la tranche 15-19 ans le taux d'activité est légèrement supérieur au taux de scolarité. Ceci est en partie lié au fait que les jeunes de 15 ans ne sont en réalité pas comptés dans cette tranche (voir annexe) : on peut supposer que s'ils l'étaient, un très léger « effet de ciseaux » apparaîtrait. Mais ce n'est là qu'une explication très marginale, d'autant que la tranche 20-24 ans est également marquée par un taux d'activité très élevé par rapport aux autres pays (presque 80 %, contre 55 % en France par exemple). Plus fondamentalement, cette situation particulière du Royaume-Uni tient pour partie à de nombreux cas de chevauchement entre formation et emploi, cas que les concepts du BIT supposent *a priori* faibles². Le même type d'analyse pourrait être mobilisé pour rendre compte de la relative étroitesse du « ciseau » allemand.

Pour estimer l'ampleur de ces situations de chevauchement, nous avons construit une variable permettant d'isoler dans l'emploi les personnes fréquentant une « école d'enseignement générale » ou suivant une formation professionnelle longue (nous avons retenu une durée minimale d'un an)³.

2. De ce point de vue, il est intéressant d'observer qu'au Royaume-Uni les catégories statistiques autorisent qu'un jeune soit à la fois compté dans les scolaires et dans l'emploi.

3. Puisqu'on part de l'emploi, ces données excluent donc les dispositifs d'insertion professionnelle ne donnant pas lieu à un contrat de travail. C'est en particulier le cas du principal dispositif « jeunes » au Royaume-Uni, le *Youth Training*.

Série 1



Cette variable n'est pas exploitable dans le cas de la Suède ⁴, mais donne des résultats solides pour les autres pays (série de graphiques 2). Ceux-ci montrent une nette spécificité pour le Royaume-Uni et l'Allemagne. Dans ces deux pays, plus des quatre cinquièmes des 15-19 ans en emploi suivent parallèlement une formation longue alors qu'en France, en Italie et en Espagne, ce type de situation est très minoritaire (12 % en moyenne). Pour les 20-24 ans, les écarts sont également importants : à cet âge, au Royaume-Uni, 31 % des jeunes en emploi suivent parallèlement une formation longue et, en Allemagne, ils sont 23 % ; en revanche la moyenne France-Italie-Espagne s'établit à 5 %. Même dans la tranche 25-29 ans, le différentiel demeure très net : d'un côté, 16 % au Royaume-Uni et 9 % en Allemagne ; de l'autre 3 % pour l'ensemble France-Italie-Espagne.

En Allemagne, c'est essentiellement l'importance du « système dual » qui explique l'ampleur des situations de chevauchement emploi / formation. En revanche, au Royaume-Uni, les situations de chevauchement formation / emploi renvoient à des statuts hétérogènes que l'on peut grossièrement classer en deux catégories :

– d'une part, les jeunes suivant des études à temps plein (*full-time education*) et qui travaillent, généralement à temps partiel, soit pour gagner un peu d'argent de poche ou apporter un petit complément de revenu familial (les plus jeunes), soit pour financer leurs études ⁵ (les plus âgés) ;

– d'autre part, les jeunes qui travaillent tout en suivant des études à temps partiel (*part-time education*), essentiellement dans le cadre du *Modern apprenticeship* ⁶ et des *Colleges of further education* ⁷.

Même en tenant compte des chevauchements emploi / formation, la situation du Royaume-Uni reste marquée par un faible taux de scolarité de la tranche 15-19 ans : la comparaison avec l'Allemagne, pays dans lequel ces chevauchements sont d'ampleur comparable à cet âge mais où le taux de

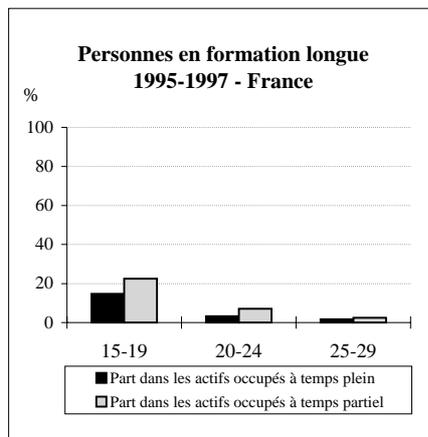
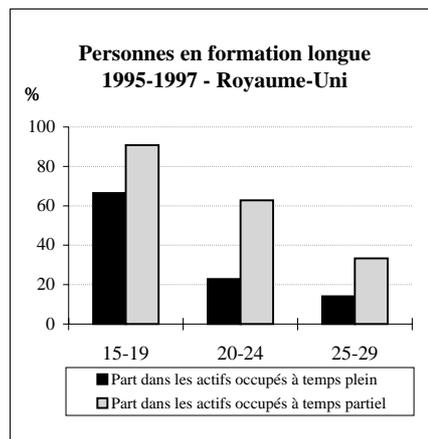
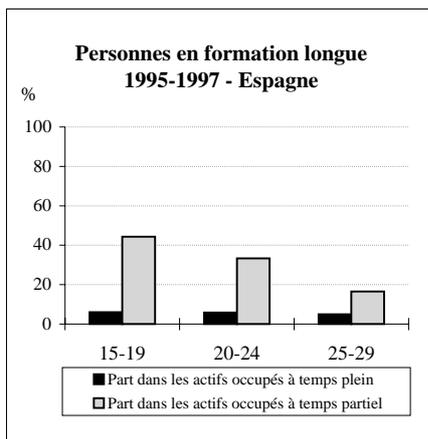
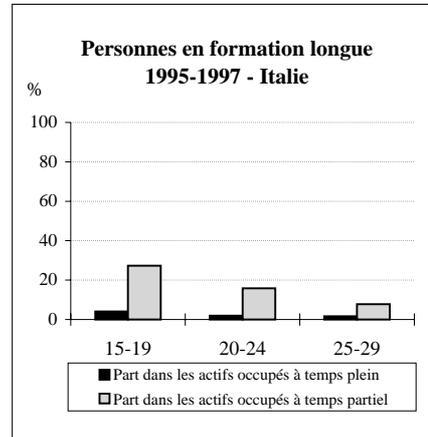
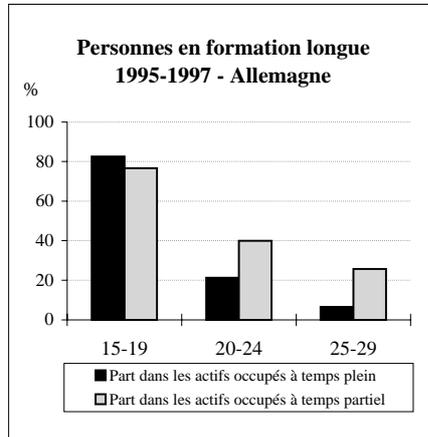
4. Pour la Suède les données EFT croisant formation et emploi ne nous ont pas paru fiables : d'une part, les variables obtenues sont extrêmement instables ; d'autre part, la comparaison avec diverses sources nationales semble indiquer que l'EFT sous-estime beaucoup les phénomènes de chevauchement pour ce pays (les éléments de comparaison avec les sources nationales ont été rassemblés par Inga Persson, que nous remercions vivement). Eurostat n'a pas fourni de réponse à ce problème.

5. Cette catégorie est en augmentation rapide sous le double effet de l'accroissement du nombre de jeunes poursuivant leurs études au-delà de l'enseignement obligatoire et des restrictions imposées aux bourses d'études, déjà faibles.

6. Annoncé en 1993 par le gouvernement de John Major, le *Modern apprenticeship* visait à relancer l'apprentissage (dont les effectifs étaient tombés à un niveau très faible) et à l'étendre à des secteurs n'y ayant pas traditionnellement recours. Le dispositif a pleinement démarré en 1995-1996. En octobre 1997 les sources administratives recensaient 145 000 apprentis dont les trois quarts dans la tranche 15-19 ans.

7. Les *Colleges of further education* sont des établissements indépendants du système scolaire (mais soumis depuis 1992 à des règles financières édictées par l'Etat) qui « proposent toutes sortes de formation, à caractère général (on peut y préparer le A'level) ou professionnel, à plein temps ou à temps partiel, de jour ou du soir, en direction des jeunes et des adultes, des salariés en mobilité et des chômeurs » (Lefresne, 1999, p. 207).

Série 2



scolarité « pure » n'en demeure pas moins nettement inférieur au taux d'activité, montre bien que la faiblesse du taux de scolarité BIT au Royaume-Uni n'est pas entièrement imputable aux chevauchements formation / emploi : les jeunes britanniques terminent beaucoup plus tôt leurs études que dans les autres pays.

Un autre élément intéressant pour les 15-19 ans au Royaume-Uni et en Allemagne est la part importante des jeunes suivant des formations longues parmi les actifs occupés à temps plein⁸. En Allemagne cette part est même légèrement supérieure à celle des actifs occupés à temps partiel. Cette situation est en grande partie liée au fait que dans les apprentis allemands et britanniques sont considérés comme travaillant à temps plein et qu'une partie des formations suivies dans les *Colleges of further education* sont organisées en cours du soir. Au-delà de la tranche 15-19 ans, sur laquelle est concentré l'apprentissage, les jeunes en formation longues se comptent essentiellement dans le temps partiel, comme dans les autres pays.

1. 2. Taux de chômage

Depuis l'article de Mireille Elbaum et Olivier Marchand (1993), il est entendu que la comparaison du taux de chômage français avec celui d'autres pays est entachée d'importants effets de dénominateur. Ceci ne remet cependant pas en cause la pertinence de cet indicateur, à condition d'en faire un usage adéquat (encadré 1).

L'examen des taux de chômage par tranches d'âge quinquennales (série de graphiques 3) fait ressortir des configurations très différentes selon les pays. On peut toutefois grossièrement opposer deux groupes.

– Dans le premier groupe (Allemagne, Royaume-Uni, Suède), le taux de chômage est en moyenne assez bas et relativement proche d'une tranche à l'autre. L'Allemagne est le cas le plus marqué avec un taux de chômage de 8,8 % pour les 15-29 ans et de 9 % pour l'ensemble de la population active. A l'autre extrémité du groupe, la Suède a un taux de chômage de 15,9 % pour les 15-29 ans et de 9,5 % pour l'ensemble de la population active. Le Royaume-Uni est dans une situation intermédiaire (taux de chômage de 12,2 % pour les 15-29 ans et de 8,1 % pour l'ensemble de la population active).

– Dans le second groupe (France, Italie, Espagne), le taux de chômage est en moyenne élevé et très différencié selon l'âge. L'Espagne est le cas le plus marqué avec un taux de chômage de 35,2 % pour les 15-29 ans et de 17,5 % pour l'ensemble de la population active. L'Italie et la France sont

8. Dans l'EFT, la distinction entre temps plein et temps partiel se fait sur la base d'une réponse spontanée des personnes et non sur la base du nombre d'heures habituellement prestées. Compte tenu de la diversité des durées de travail en Europe (entre pays et au sein même de chaque pays), c'est la seule façon d'appliquer la définition du BIT qui conçoit le travail à temps partiel comme « un emploi salarié régulier dont la durée est sensiblement plus courte que la durée normale en vigueur dans l'établissement dont il s'agit ». Cf. 1.3.

dans des situations moins typées : le taux de chômage moyen y est respectivement de 12,2 % et de 12,4 % et le taux de chômage des 15-29 ans respectivement de 25,6 % et de 20,7 %.

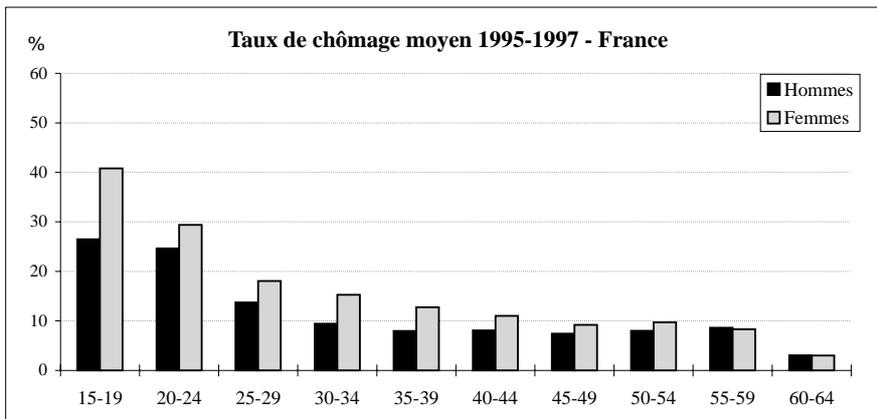
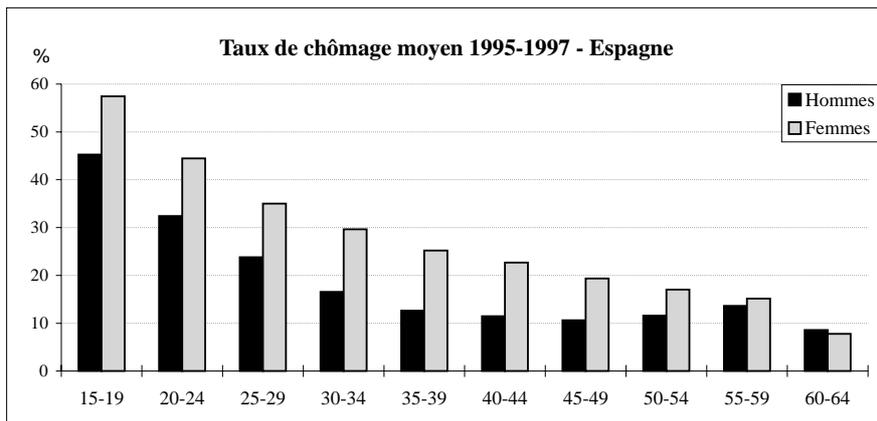
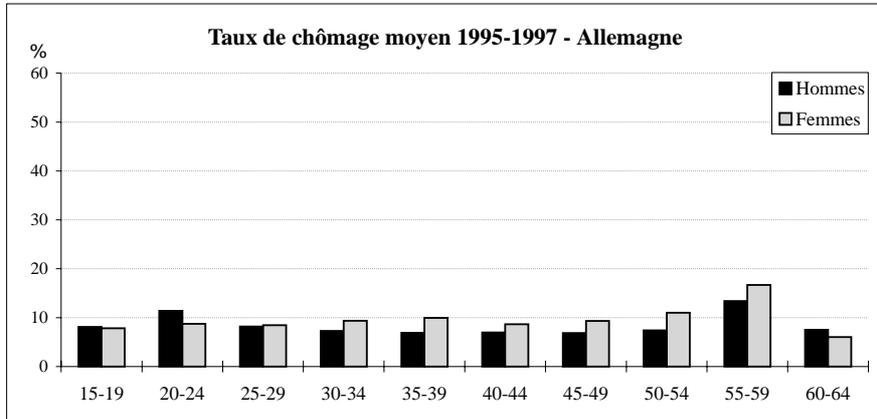
Encadré 1

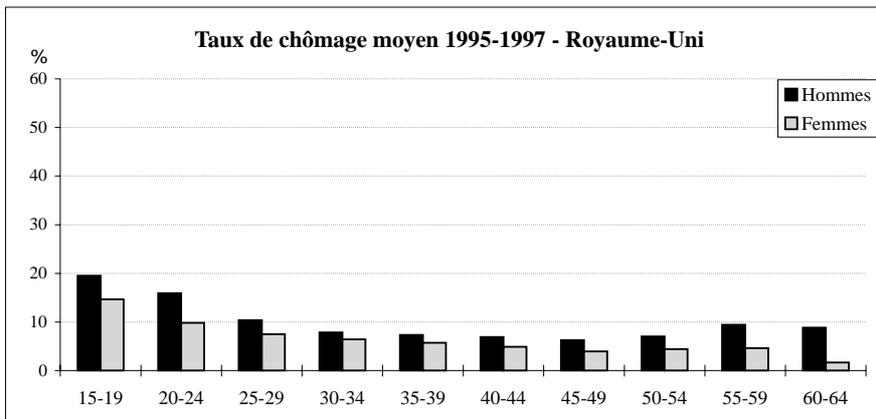
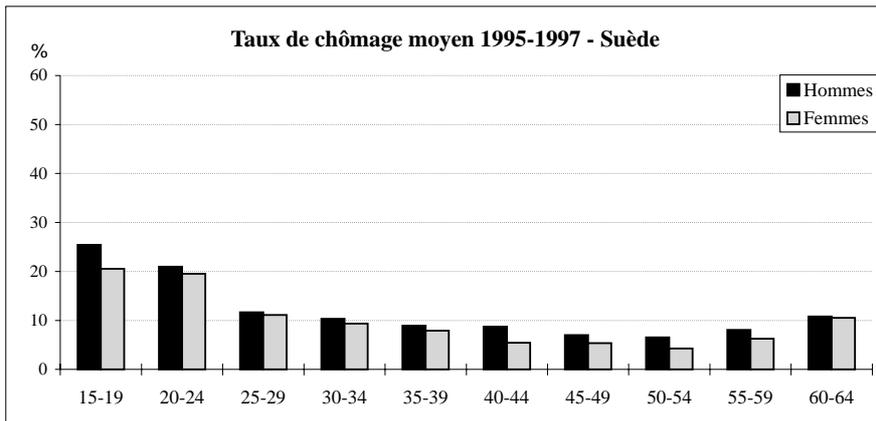
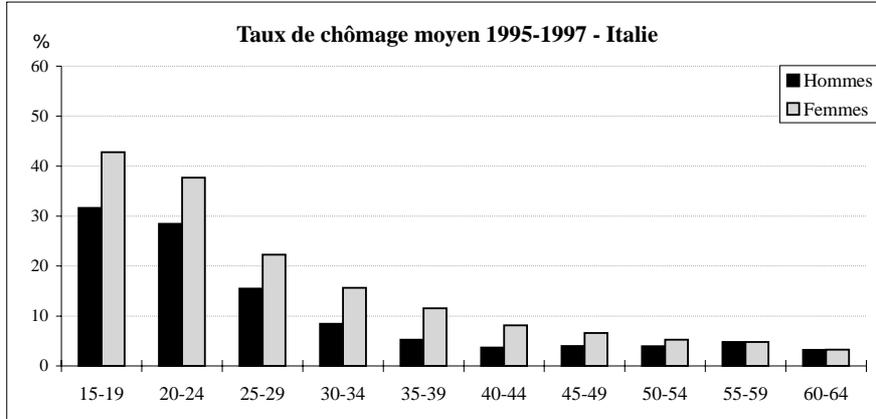
Le taux de chômage des jeunes : un indicateur pertinent ?

Il est devenu classique de critiquer l'usage de la catégorie de taux de chômage pour comparer les performances des systèmes d'insertion professionnelle. L'effet de loupe produit par un dénominateur faible est désormais bien connu. Il peut même donner lieu à certains « dérapages », ainsi tel commentateur peu scrupuleux traduisant l'annonce du taux de chômage des jeunes Français par : « un quart des jeunes sont au chômage ». Aussi préoccupant qu'il puisse paraître, ce taux de chômage exprime en fait les difficultés d'un nombre relativement réduit d'individus eu égard aux nombreux inactifs de la classe d'âge. Ainsi, le taux de chômage des 15-24 ans en France s'élève, en 1997, à 28,1 %, mais ne porte que sur 28 % d'actifs. Au total, le chômage concerne 7,8 % de la classe d'âge (soit un jeune sur treize). Néanmoins, il nous semble important d'affirmer que quel que soit le taux d'activité, le taux de chômage des jeunes conserve bien un sens particulier : bien que très faiblement présents sur le marché du travail, les jeunes qui le sont, ont des chances élevées d'être au chômage. Autrement dit, s'il convient de mettre en garde contre l'effet de loupe, il ne faut pas pour autant perdre de vue le sens premier d'un taux de chômage car quel que soit le poids de l'inactivité, celle-ci ne pèse *a priori* pas sur le partage au sein de l'activité entre emploi et chômage. La critique des taux de chômage, en comparaison internationale, s'appuie principalement sur le fait que la réalité sociale de la formation professionnelle instituée dans chacun des pays induit à classer les jeunes tantôt dans la population active (apprentissage, contrats d'alternance), tantôt dans les inactifs (statut scolaire). Or il suffit de pousser un peu le raisonnement pour voir ce qu'il pourrait très vite y avoir de problématique voire d'absurde si l'on choisissait - au nom du « comparable » - d'exclure les jeunes apprentis (et toute autre forme d'alternance) de la catégorie d'« emploi » et de rassembler dans une même catégorie, les jeunes en formation professionnelle, quel que soit leur statut d'emploi. On ferait du même coup porter le taux de chômage, des jeunes Allemands par exemple, sur un ensemble d'actifs notablement réduit compte tenu de l'importance numérique de l'apprentissage dans le système dual. L'écart avec le chiffre du taux de chômage des jeunes Français serait automatiquement resserré mais quel serait l'intérêt d'un indicateur « jeunes en formation professionnelle » qui ne distingue pas les statuts des jeunes par rapport au marché du travail alors que précisément ces différences peuvent être supposées essentielles au regard de la transition professionnelle ?

Tiré de Fondeur & Lefresne, 1999.

Série 3





Dans les pays où le taux d'activité des 15-19 ans est faible, le taux de chômage de cette même tranche est généralement très élevé car les jeunes présents sur le marché du travail sont essentiellement des exclus du système scolaire.

En ce qui concerne les inégalités de genre, on ne note dans aucun pays de spécificité forte pour les jeunes, sauf dans le cas de l'Allemagne où les jeunes hommes (15-19 ans et 20-24 ans) ont un taux de chômage légèrement plus fort que les jeunes femmes, alors que c'est l'inverse pour les adultes. Dans trois pays (France, Espagne, Italie), le taux de chômage est en moyenne plus élevé pour les femmes que pour les hommes et l'est également pour les premières tranches d'âges. Dans deux pays (Royaume-Uni et Suède), le taux de chômage est en moyenne plus faible pour les femmes que pour les hommes et l'est également pour les premières tranches d'âges⁹.

1. 3. Temps plein / temps partiel

Dans l'EFT, la distinction entre temps plein et temps partiel se fait sur la base d'une réponse spontanée des personnes et non en fonction du nombre d'heures habituellement prestées. Cette variable est conforme à la définition du BIT mais masque d'importantes différences dans les durées de travail : une personne se déclarant à temps partiel peut avoir une durée de travail très variable d'un pays à l'autre ou, au sein d'un pays, d'un secteur à l'autre. Raisonner sur cette variable plutôt que sur des durées réelles demeure toutefois pertinent dans une logique de polarisation catégorielle : on ne recherche pas ici un indicateur synthétique de durée du travail mais un indicateur de différenciation entre jeunes et adultes à caractéristiques nationales et sectorielles contrôlées ; le reproche habituellement fait à la variable temps partiel se transforme donc dans ce cas en un bénéfice pour l'analyse.

La part du temps partiel dans l'emploi par sexe et tranches d'âge quinquennales est donnée dans la série de graphiques 4. En moyenne, la part du temps partiel dans l'emploi est importante pour la Suède (24,3 %) et le Royaume-Uni (23,8 %), intermédiaire pour l'Allemagne (16,4 %) et la France (16 %) et faible pour l'Espagne (7,7 %) et l'Italie (6,5 %). Mais cette catégorisation grossière masque d'importantes différences selon l'âge et le sexe.

9. Il est difficile d'expliquer ces deux « exceptions » en matière de taux de chômage des femmes. Pour le Royaume-Uni, l'explication la plus souvent avancée est que les femmes y acceptent plus facilement des emplois à temps partiel et / ou mal payés. Mais, selon notre expert britannique (Nigel Meager), il n'existe pas d'études empiriques susceptibles de valider ou d'invalider cette hypothèse. En tout cas, on ne peut soutenir l'idée selon laquelle le chômage des femmes serait « caché » dans l'inactivité, le taux d'activité féminin étant très élevé au Royaume-Uni. Pour la Suède, la situation particulière des femmes est relativement récente : au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, le taux de chômage des femmes était (légèrement) supérieur à celui des hommes mais la situation s'est progressivement inversée autour de 1990 sans que l'on puisse fournir une analyse précise du phénomène.

– En Allemagne, les taux de temps partiel des femmes de plus de 30 ans sont comparables à ceux observés en Suède et au Royaume-Uni. Par contre, le temps partiel des hommes est très peu développé, de même que celui des jeunes.

– En Suède et au Royaume-Uni, le temps partiel est également essentiellement féminin, mais, à l'inverse de l'Allemagne, il est très développé chez les plus jeunes (15-19 ans), et ce tant pour les hommes que pour les femmes. Le phénomène est particulièrement net en Suède, avec une part du temps partiel de 85 % pour les femmes de 15 à 19 ans et de 73,2 % pour les hommes du même âge (cette part est de plus en forte augmentation de 1995 à 1997).

– En Italie la part du temps partiel est très faible pour les hommes quel que soit l'âge et se situe toujours autour de 10-15 % pour les femmes. L'Espagne est très proche de cette configuration, avec toutefois des taux plus élevés pour les femmes (15-20 %) et pour les hommes les plus jeunes (12,4 % pour les 15-19 ans).

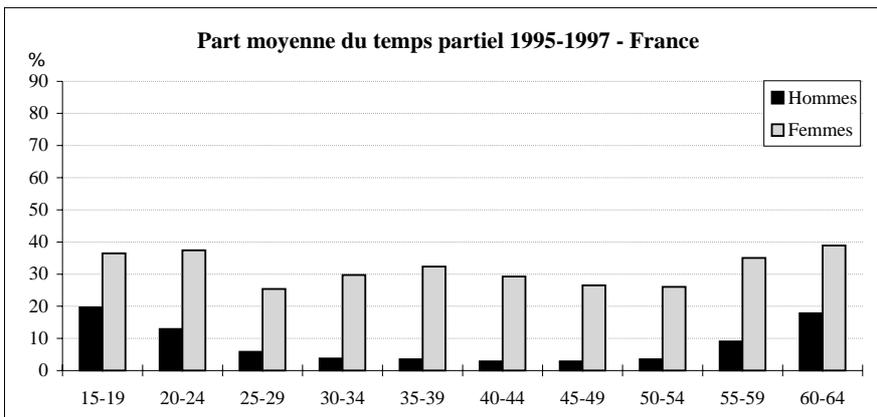
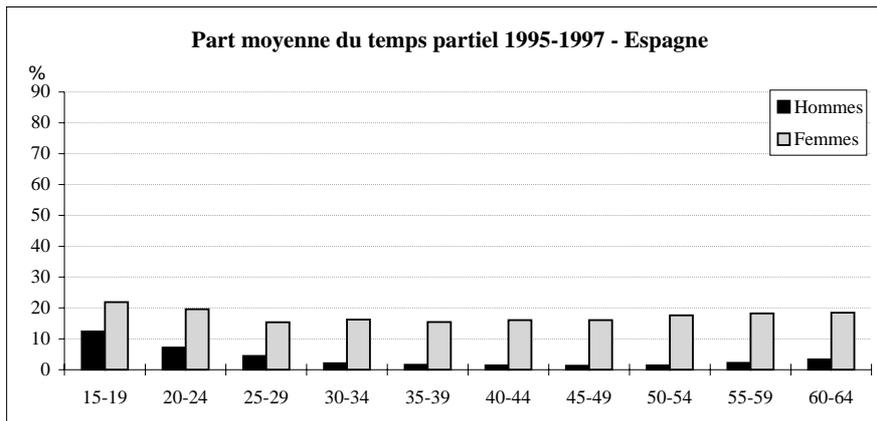
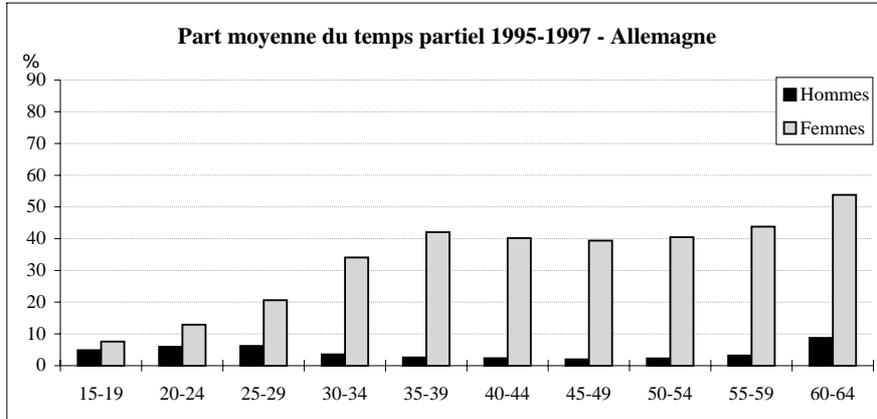
– En France, pour les femmes, la part du temps partiel oscille autour de 30 % avec des taux un peu plus importants aux âges extrêmes (15-24 ans et 55-64 ans). Pour les hommes, la moyenne est bien plus faible (5 %) et, surtout, la répartition est très inégale selon les âges : les « pointes » des âges extrêmes sont bien plus marquées, avec des taux d'environ 20 % pour les 15-19 ans et les 60-64 ans.

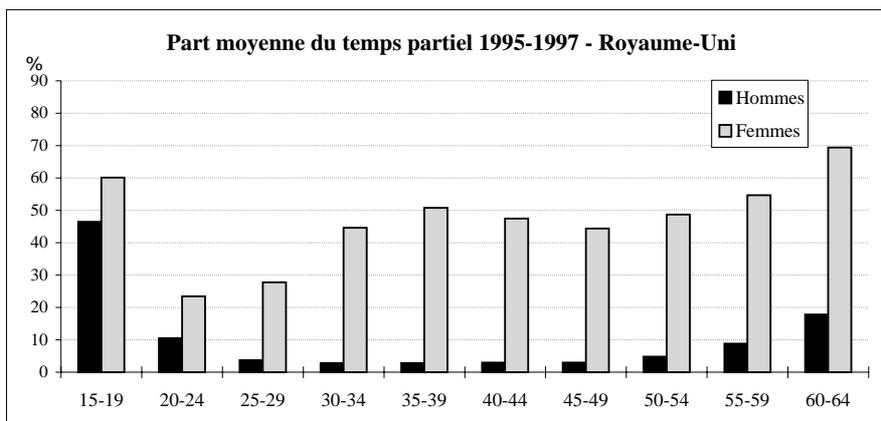
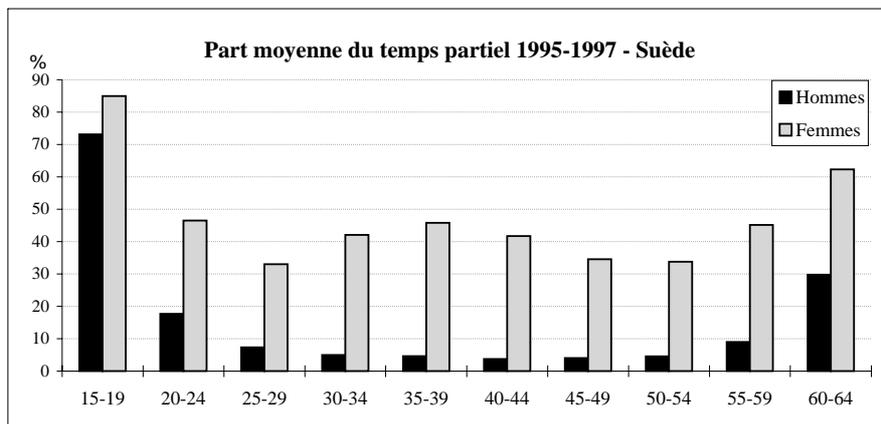
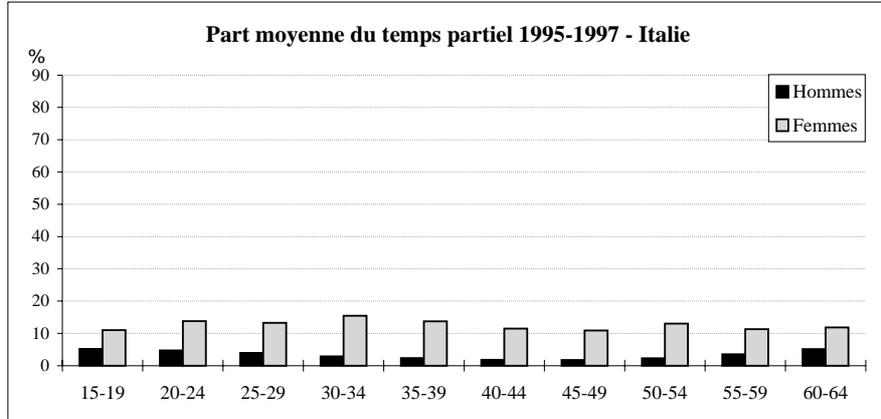
L'EFT permet de connaître la raison pour laquelle les personnes interrogées sont à temps partiel. Parmi les choix proposés, deux sont particulièrement intéressants : « la personne n'a pas pu trouvé d'emploi à temps complet » et « la personne suit un enseignement ou une formation ».

Dans le premier cas, on peut considérer que l'on a affaire à du temps partiel *subi*. Dans le second cas, le temps partiel est *choisi* en vue de suivre une formation. Cette deuxième modalité est différente du croisement temps partiel / formation longue que nous avons exploité précédemment, d'une part parce qu'ici un lien de causalité est clairement établi entre temps partiel et formation et d'autre part parce que la durée totale de la formation n'est pas précisée.

Nous avons calculé la part du temps partiel subi selon le sexe pour les trois premières tranches d'âges quinquennales (série de graphiques 5). Les configurations nationales apparaissent très disparates et d'interprétation malaisée. En moyenne, ce sont les jeunes Italiens, Français et Suédois qui ont le plus fort taux de temps partiel subi (50 % et plus). A l'inverse, en Espagne, au Royaume-Uni, et surtout en Allemagne, le taux moyen est inférieur à 30 %. Ces deux groupes éclatent lorsqu'on s'intéresse aux différences entre les tranches d'âges.

Série 4





Globalement, le temps partiel est moins subi pour les 15-19 ans que pour les deux autres tranches d'âges mais l'écart varie beaucoup selon les pays : il est assez faible en Allemagne et en Espagne, très important en Suède et au Royaume-Uni et intermédiaire en Italie et en France.

Un autre trait commun à presque tous les pays est la part plus importante du temps partiel subi pour les femmes de 15 à 24 ans que pour les hommes du même âge, alors que pour les 25-29 ans c'est plutôt l'inverse qui se produit (sauf pour l'Espagne et, dans une moindre mesure, l'Allemagne). Ce dernier résultat est à mettre en relation avec la faiblesse du temps partiel pour les hommes d'âge intermédiaire dans tous les pays : à partir d'un certain âge, le temps partiel masculin devient une situation exceptionnelle, donc dévalorisante et subie.

En ce qui concerne la part du temps partiel choisi en vue de suivre une formation, que nous avons également calculée pour les trois premières tranches d'âges quinquennales (série de graphiques 6), les configurations nationales sont moins hétérogènes. Un trait commun à tous les pays est que cette part est systématiquement plus importante pour les hommes que pour les femmes. Mais le fait le plus marquant est que l'on peut opposer deux groupes de deux pays au sein desquels les situations sont très proches.

– En Suède et au Royaume-Uni, de 80 à 90 % des 15-19 ans à temps partiel choisissent cette forme d'emploi pour raison de formation, taux qui décroît fortement dans les deux tranches d'âges suivantes mais reste tout de même très significatif.

– En Espagne et en Italie, moins de 30 % des 15-19 ans à temps partiel choisissent cette forme d'emploi pour raison de formation et ce taux est d'environ 10 % en moyenne pour les deux autres tranches d'âge.

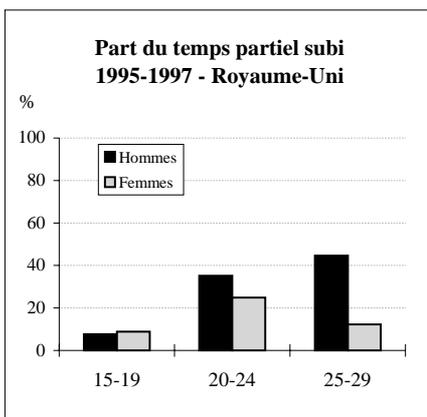
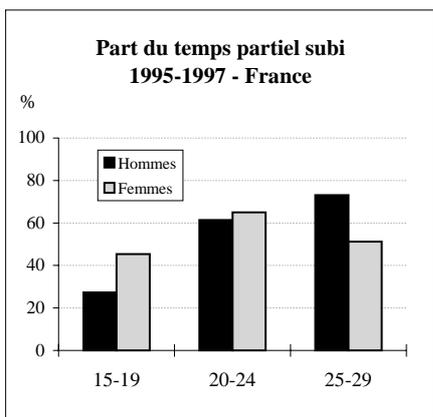
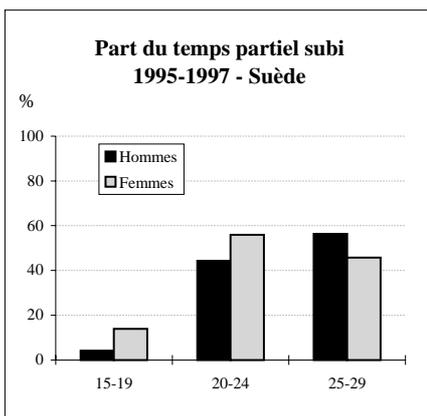
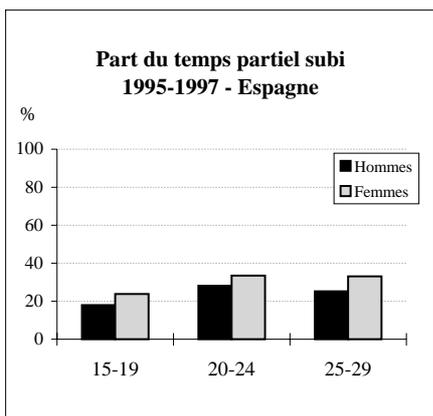
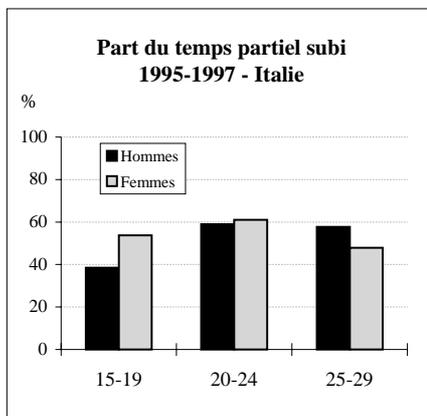
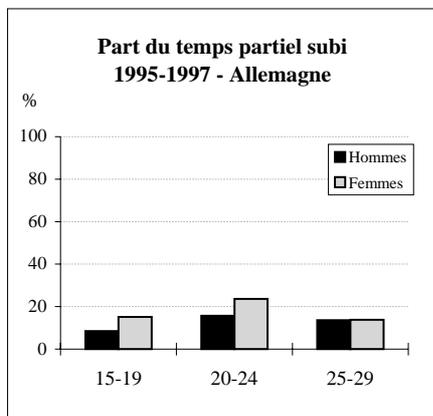
L'Allemagne est dans une situation assez particulière. La part des 15-19 ans à temps partiel ayant choisi cette forme d'emploi pour suivre en parallèle une formation est de l'ordre de 60 %, avec une différence hommes / femmes modérée. Pour les 20-29 ans, cette part se maintient pour les hommes mais décroît très rapidement avec l'âge pour les femmes.

Dans l'EFT, cette variable n'est pas disponible pour la France. On peut toutefois penser que, compte tenu des résultats obtenus en croisant temps partiel et formation longue, sa configuration est assez proche de celle de l'Espagne et de l'Italie.

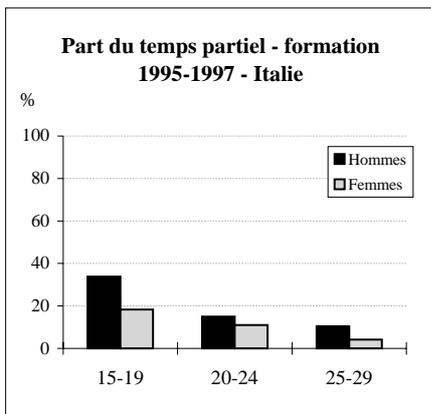
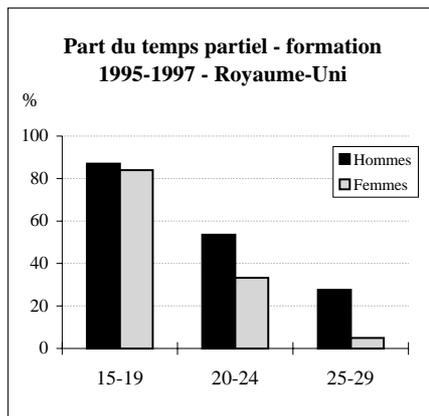
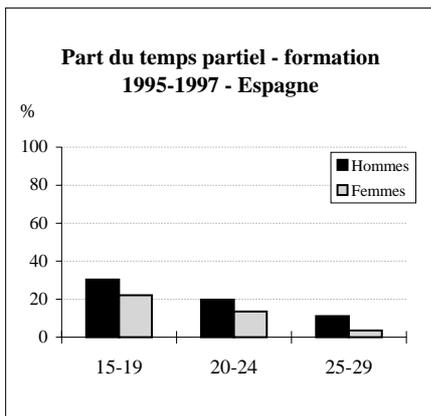
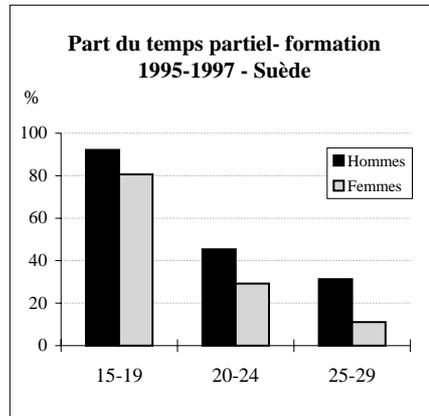
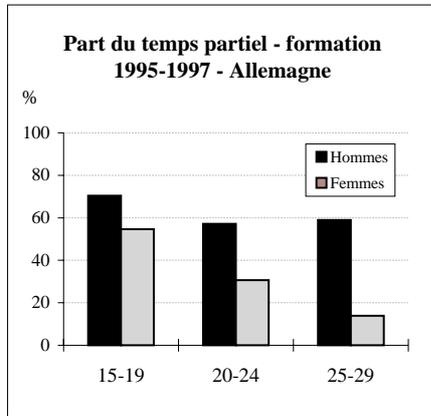
1. 4. Part des contrats temporaires

Les enquêtes EFT permettent de distinguer « contrat permanent » et « contrat temporaire » (encadré 2), mais il s'agit d'une variable particulièrement délicate à manier en comparaison internationale. C'est la raison pour laquelle, il n'en sera fait ici qu'une présentation succincte et centrée sur les pièges à éviter dans l'interprétation.

Série 5a



Série 5b



Encadré 2

La permanence de l'emploi

Les notions d'« emploi temporaire » et de « contrat de travail à durée limitée » (ou encore d'« emploi permanent et de « contrat de travail à durée illimitée ») décrivent des situations qui, dans des cadres institutionnels différents, peuvent être considérés comme similaires.

Un emploi peut être considéré comme temporaire s'il est entendu entre l'employeur et le salarié que la fin de l'emploi est déterminée par des conditions objectives telles qu'une date précise, l'achèvement d'une tâche ou le retour d'un autre salarié qui a été remplacé temporairement. Dans le cas d'un cas d'un contrat de travail à durée limitée, les modalités de fin de contrat sont généralement mentionnées dans celui-ci. Font partie de ces catégories :

- a) les personnes ayant un emploi saisonnier ;
- b) les personnes engagés par une agence ou un bureau de placement et loués à une tierce partie pour l'exécution d'une « mission de travail » (sauf s'il existe un contrat de travail écrit à durée illimitée avec l'agence ou le bureau de placement) ;
- c) les personnes ayant des contrats de formation.

S'il n'existe pas de critères objectifs mettant fin à un emploi ou à un contrat de travail, celui-ci devrait être considéré comme permanent ou à durée illimitée.

Extrait de *Enquête sur les forces de travail, Méthodes et définitions*, Série 1992, EUROSTAT.

Globalement, les contrats temporaire représentent 30 % des emplois salariés de la classe d'âge 15-24 ans, 14 % des 25-29 ans, alors qu'ils touchent moins de 10 % des trente ans et plus dans l'Union européenne. Il n'y a pas de différence sensible entre hommes et femmes.

Les contrats temporaires sont généralement plus nombreux parmi les jeunes de bas niveaux de formation, sauf en Italie où ce type de contrat est davantage représenté chez les jeunes diplômés du supérieur. Il faut préciser que les entreprises y sont légalement tenues de convertir au moins la moitié des contrats temporaires en contrats permanents. On peut donc penser, d'une part qu'elles auto-limitent en conséquence le recours à cette forme contractuelle et d'autre part, qu'elles les réservent à une élite de jeunes qualifiés.

C'est en Espagne que ces contrats sont les plus fréquents, concernant trois jeunes de moins de 25 ans ayant un emploi sur quatre et un jeune de 25 à 29 ans sur deux, remplissant largement une fonction de flexibilisation du contrat de travail permanent. En revanche, au Royaume-Uni, ils ne concernent guère que 10 % des 15-29 ans car d'une part l'intérêt pour les employeurs de recourir à cette forme d'emploi est limité du fait de la grande

souplesse du contrat de travail non temporaire à temps plein (entière liberté de l'employeur de licencier au cours des deux premières années du contrat de travail), et d'autre part le *Youth Training*, qui est le principal dispositif d'insertion professionnelle des jeunes, n'est pas compté dans les contrats temporaires en raison justement de l'absence de contrat de travail. En Allemagne, la proportion de contrats temporaires chez les jeunes est forte pour les 15-19 ans (plus de 40 %), mais cette spécificité ne se maintient pas si l'on exclut l'apprentissage. Enfin, en France, un peu moins d'un salarié de moins de 25 ans sur deux est employé sur ce type de contrat.

I. 5. Synthèse

Activité et scolarité des jeunes sont bien sûr fortement marquées par les systèmes nationaux de formation professionnelle des jeunes. Ainsi, dans les pays où la formation professionnelle est massivement prise en charge par le système scolaire (France, Suède, Italie, Espagne), la scolarité à plein temps se prolonge souvent après 20 ans et les situations de chevauchement emploi / formation sont peu fréquentes ; à l'inverse, dans les pays à forte tradition d'apprentissage (Allemagne, Royaume-Uni), les jeunes terminent en moyenne plus tôt leur scolarité à plein temps et la majorité d'entre eux effectue leur formation professionnelle en alternance, ce qui explique l'importance des situations de chevauchement formation / emploi. Cette présentation bi-polaire est toutefois à nuancer : si, en Allemagne, l'apprentissage constitue toujours le principal mode d'insertion professionnelle des jeunes, au Royaume-Uni, malgré la relance de l'apprentissage, l'alternance passe par des statuts hétérogènes, avec ou sans contrat de travail. Qui plus est, dans ce pays, le grand nombre de jeunes en emploi suivant parallèlement une formation s'explique autant par une forte tradition de « petits boulots » que par l'alternance.

Du fait de ces importantes différences de taux d'activité des jeunes, le risque chômage porte sur des contingents très différents d'un pays à l'autre, particulièrement pour les 15-19 ans. En France, le très important taux de chômage de cette tranche vient principalement du fait qu'il s'agit de jeunes prématurément sortis du système scolaire dans un contexte où la norme est de sortir beaucoup plus tard de la scolarité à plein temps. En Allemagne et au Royaume-Uni, l'effet de stigmatisation est bien moindre puisque les sorties de scolarité à plein temps sont en moyenne beaucoup plus précoces. Au-delà de cet effet particulier qui ne concerne que les 15-19 ans, les différences dans les taux de chômage relatifs des jeunes sont semble-t-il très liées au niveau de chômage moyen (tous âges confondus) de chaque pays : plus ce dernier est élevé, plus l'écart jeune-adultes dans la répartition du risque est important.

La part du travail à temps partiel est une variable fortement déterminée par des effets sociétaux qui combinent caractéristiques des systèmes nationaux d'insertion et division sexuelle du travail et des rôles sociaux pour aboutir à un très grand nombre de configurations pour laquelle l'âge et le sexe sont déterminants mais agissent de manière très différente d'un pays à l'autre. Par exemple, en Allemagne, les taux de temps partiel des femmes de plus de 30 ans atteignent presque les taux très élevés observés en Suède et au Royaume-Uni. Par contre, le temps partiel des hommes est très peu développé, de même que celui des jeunes. On a là à la fois un effet de division sexuelle du travail et un effet « système dual », les apprentis étant considérés comme occupés à temps plein.

La proportion de jeunes employés sur contrat temporaire est très dépendante du cadre institutionnel de chaque pays et ne peut être interprétée comme un indicateur de rotation de la main-d'œuvre ou, encore moins, de précarité : au Royaume-Uni, la part des emplois temporaires est relativement faible mais ceci peut s'expliquer par le fait que les travailleurs ayant moins de deux ans d'ancienneté dans l'entreprise peuvent être librement licenciés sans indemnités ; en Allemagne, beaucoup de jeunes occupent des emplois temporaires mais cette situation est en partie imputable à l'apprentissage, lequel garantit un statut que l'on ne saurait qualifier de précaire.

Au total, ce cadrage général fondé sur les principales variables habituellement utilisées pour caractériser la position des jeunes vis-à-vis du marché du travail aboutit à un constat de forte hétérogénéité des situations nationales et incite donc à mettre l'accent sur l'inertie des systèmes institutionnels et des configurations sociétales. Le caractère largement transversal des phénomènes de polarisation de l'emploi des jeunes en est d'autant plus marquant.

II. Analyse des phénomènes de polarisation de l'emploi des jeunes

Les nomenclatures, les clés d'agrégation et les critères de significativité sont présentés en annexe.

II. 1. Concentration relative de l'emploi

Pour chaque sexe, des taux de concentration relative de l'emploi ont été calculés pour quatre tranches d'âge quinquennales (de 15 à 34 ans) en rapportant la part de chaque tranche dans l'emploi du secteur considéré à sa part dans l'emploi total. Pour faciliter la lecture des résultats (série 6), les taux de concentration supérieurs à 1,2 sont reproduits sur fond noir et les taux compris entre cette valeur et 1,1 sur fond gris. Les résultats non significatifs sont figurés par un tiret.

**Série 6. Taux de concentration relative de l'emploi
(moyenne 1995-1997)**

Allemagne

| Hommes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | Femmes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Agriculture | 0,84 | 0,84 | 0,84 | 0,91 | Agriculture | 0,81 | 0,48 | 0,60 | 0,76 |
| Industrie | 0,95 | 0,93 | 1,00 | 1,04 | Industrie | 0,82 | 0,91 | 1,03 | 1,02 |
| Construction | 1,97 | 1,30 | 1,11 | 1,04 | Construction | - | 0,86 | 0,95 | 1,00 |
| Serv. part. | 1,38 | 1,21 | 1,11 | 0,99 | Serv. part. | 1,28 | 1,11 | 0,99 | 0,95 |
| Serv. entr. | - | 0,77 | 0,99 | 1,08 | Serv. entr. | 0,87 | 1,09 | 1,13 | 1,15 |
| Bque. Immo. | 0,49 | 1,07 | 0,96 | 0,95 | Bque. Immo. | 0,73 | 1,38 | 1,24 | 1,03 |
| Adm. | - | 1,06 | 0,85 | 0,87 | Adm. | 0,65 | 0,81 | 0,94 | 1,01 |
| Education | - | - | 0,64 | 0,72 | Education | - | 0,58 | 0,80 | 0,86 |
| Santé | 0,42 | 0,89 | 0,99 | 1,01 | Santé | 1,37 | 1,17 | 1,04 | 1,06 |

Espagne

| Hommes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | Femmes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Agriculture | 1,39 | 0,80 | 0,72 | 0,81 | Agriculture | 1,01 | 0,56 | - | 0,57 |
| Industrie | 1,09 | 1,09 | 0,94 | 0,92 | Industrie | 1,96 | 1,31 | 1,11 | 0,95 |
| Construction | 1,45 | 1,24 | 1,09 | 1,04 | Construction | - | 1,58 | 1,54 | 1,30 |
| Serv. part. | 1,37 | 1,35 | 1,13 | 1,05 | Serv. part. | 1,45 | 1,34 | 1,00 | 0,86 |
| Serv. entr. | - | 0,74 | 1,20 | 1,19 | Serv. entr. | - | 1,12 | 1,38 | 1,16 |
| Bque. Immo. | - | 0,38 | 0,87 | 0,83 | Bque. Immo. | 0,31 | - | 1,43 | 1,12 |
| Adm. | - | - | 0,81 | 1,05 | Adm. | - | 0,32 | - | 1,44 |
| Education | - | - | 0,85 | 0,96 | Education | - | 0,43 | 0,82 | 1,21 |
| Santé | - | 0,33 | 0,92 | 1,02 | Santé | - | - | 0,91 | 1,13 |

France

| Hommes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | Femmes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Agriculture | - | 1,02 | 0,84 | 0,90 | Agriculture | - | - | 0,48 | 0,60 |
| Industrie | 0,89 | 1,07 | 1,01 | 0,99 | Industrie | - | 0,98 | 1,06 | 1,03 |
| Construction | 2,19 | 1,08 | 0,93 | 0,98 | Construction | - | - | 0,84 | 1,00 |
| Serv. part. | 1,94 | 1,41 | 1,19 | 1,09 | Serv. part. | 2,60 | 1,51 | 1,08 | 0,98 |
| Serv. entr. | - | 0,84 | 1,02 | 1,06 | Serv. entr. | - | 1,13 | 1,29 | 1,18 |
| Bque. Immo. | - | - | 0,83 | 0,90 | Bque. Immo. | - | 0,75 | 0,89 | 1,00 |
| Adm. | 0,31 | 0,74 | 0,91 | 0,97 | Adm. | - | 0,59 | 0,81 | 0,99 |
| Education | 0,27 | 0,66 | 0,87 | 0,84 | Education | - | 0,74 | 0,98 | 0,89 |
| Santé | - | - | 0,87 | 0,98 | Santé | - | 0,85 | 0,95 | 1,04 |

**Série 6 (suite). Taux de concentration relative de l'emploi
(moyenne 1995-1997)**

Italie

| Hommes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | Femmes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Agriculture | 1,80 | 0,87 | 0,77 | 0,77 | Agriculture | 2,19 | 0,56 | - | 0,72 |
| Industrie | 1,51 | 1,44 | 1,19 | 1,03 | Industrie | 1,97 | 1,57 | 1,27 | 0,97 |
| Construction | 1,38 | 1,23 | 1,13 | 1,06 | Construction | - | - | 1,30 | 1,18 |
| Serv. part. | 1,02 | 1,15 | 1,13 | 1,04 | Serv. part. | 1,17 | 1,22 | 1,08 | 0,96 |
| Serv. entr. | - | 0,61 | 0,90 | 1,07 | Serv. entr. | - | 1,21 | 1,39 | 1,26 |
| Bque. Immo. | - | - | - | 0,97 | Bque. Immo. | - | - | 1,28 | 1,24 |
| Adm. | - | 0,52 | 0,72 | 1,05 | Adm. | - | - | 0,72 | 1,12 |
| Education | - | - | - | 0,61 | Education | - | 0,26 | - | 0,82 |
| Santé | - | - | 0,57 | 0,84 | Santé | - | 0,76 | 0,99 | 1,26 |

Suède

| Hommes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | Femmes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Agriculture | - | - | - | 0,81 | Agriculture | - | - | - | - |
| Industrie | - | 1,11 | 1,15 | 1,02 | Industrie | 0,77 | - | 1,15 | 1,08 |
| Construction | - | 0,94 | 0,97 | 0,79 | Construction | - | - | - | - |
| Serv. part. | - | - | 1,20 | 1,14 | Serv. part. | 2,82 | 1,84 | 1,25 | 0,96 |
| Serv. entr. | - | - | 0,96 | 1,09 | Serv. entr. | 1,42 | - | 1,35 | 1,21 |
| Bque. Immo. | - | 0,78 | 0,83 | 0,96 | Bque. Immo. | - | - | 1,11 | - |
| Adm. | - | 0,34 | 0,56 | 0,99 | Adm. | - | - | - | 0,85 |
| Education | - | - | - | - | Education | - | 0,46 | - | - |
| Santé | - | 1,19 | - | 1,01 | Santé | - | 0,86 | 0,90 | 1,07 |

Royaume-Uni

| Hommes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | Femmes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Agriculture | - | 0,90 | 0,80 | - | Agriculture | - | 0,62 | - | - |
| Industrie | 0,73 | 0,97 | 0,99 | 1,04 | Industrie | 0,79 | 1,14 | 1,20 | 1,04 |
| Construction | 0,77 | 0,99 | 1,04 | 0,97 | Construction | 0,77 | - | 0,81 | 1,00 |
| Serv. part. | 2,58 | 1,45 | 1,01 | 0,89 | Serv. part. | 2,26 | 1,21 | 0,92 | 0,87 |
| Serv. entr. | 0,45 | 0,84 | 1,02 | 1,03 | Serv. entr. | - | 1,24 | 1,31 | 1,15 |
| Bque. Immo. | - | 1,15 | 1,26 | 1,20 | Bque. Immo. | 0,44 | 1,44 | 1,53 | 1,26 |
| Adm. | - | 0,70 | 0,98 | 1,18 | Adm. | - | 0,84 | 1,09 | 1,17 |
| Education | - | 0,37 | 0,71 | 0,69 | Education | - | 0,42 | 0,67 | 0,79 |
| Santé | - | 0,65 | 0,90 | 1,11 | Santé | 0,41 | 0,75 | 0,86 | 1,08 |

En ce qui concerne les hommes, les secteurs à forte concentration de jeunes sont assez proches d'un pays à l'autre.

Les services aux particuliers sont un secteur où, dans tous les pays, les jeunes hommes sont très présents, généralement jusqu'à la trentaine. L'Italie fait quelque peu exception, avec des taux de concentration moins élevés que dans les autres pays, surtout pour les 15-19 ans. En dehors de ce cas particulier, la concentration est particulièrement forte pour les plus jeunes. Les taux les plus élevés se trouvent au Royaume-Uni et en France. En Suède, on obtient également des chiffres très élevés mais d'une médiocre qualité statistique (2,01 pour les 15-19 ans avec un coefficient de variation de 0,25 sur les trois années ; 1,43 pour les 20-24 ans avec un coefficient de variation de 0,13).

La construction est un autre secteur où les jeunes hommes sont très nombreux par rapport à leur présence dans l'ensemble de l'emploi. Néanmoins les résultats sont beaucoup moins homogènes que pour les services aux particuliers. On note de fortes concentrations dans quatre pays : Allemagne, Espagne, France, Italie. Parmi ces pays, la France est dans une position spécifique puisque seuls les 15-19 ans sont caractérisés par une présence massive dans le secteur. En Suède et au Royaume-Uni, les taux de concentration des jeunes dans la construction sont faibles, surtout pour les 15-19 ans (non significatifs en Suède).

Dans deux pays, L'Espagne et plus encore l'Italie, l'agriculture est un secteur qui accueille massivement les 15-19 ans. Cette caractéristique est limitée, pour les jeunes, à cette tranche d'âge et ne se retrouve dans aucun autre pays. A noter également, le cas particulier de l'industrie italienne qui, contrairement à ce qui est observé dans les cinq autres pays, emploie beaucoup de jeunes hommes, surtout entre 15 et 24 ans.

Par définition, il est difficile de déterminer précisément quels sont les secteurs à faible concentration de jeunes en raison de la faiblesse de l'échantillon disponible. Mais d'une manière générale, des secteurs comme la santé et l'action sociale (sauf en Suède), l'administration et l'éducation accueillent relativement peu de jeunes hommes.

En ce qui concerne les jeunes femmes, les taux de concentration relative sont également assez homogènes pour les six pays mais les secteurs d'accueil diffèrent largement de ceux des hommes.

L'exception est le secteur des services aux particuliers, où l'on retrouve comme pour les hommes des taux de concentration très importants, et ce pour tous les pays. En Italie la concentration est moindre pour les 15-19 ans mais toutefois plus forte que pour les hommes. En Suède et en France les différences de genres sont importantes, avec des taux bien plus élevés pour les femmes. Mis à part les services aux particuliers, les secteurs accueillant

massivement les jeunes femmes ne sont pas les mêmes que ceux où sont concentrés les hommes ¹⁰.

Dans tous les pays, les services aux entreprises et à forte intensité capitaliste (comme les transports, les télécommunications...) comptent beaucoup plus de jeunes femmes que l'ensemble de l'emploi. Mise à part l'Allemagne, les taux de concentration par tranche d'âge sont très proches d'un pays à l'autre, avec notamment un pic entre 25 et 29 ans. Partout sauf en Suède la concentration est faible à 15-19 ans et dans l'ensemble des six pays elle reste forte jusqu'à 34 ans.

Dans la plupart des pays, le secteur banque / immobilier / assurances accueille également beaucoup de jeunes femmes entre 20 ans et 34 ans (en Suède le taux de concentration est faible pour les 20-24 ans et de 1,12 pour les 30-34 ans avec un coefficient de variation de 0,13). La France est le seul pays où la concentration est faible.

Dans trois pays (Espagne, Italie, Royaume-Uni), l'industrie compte un nombre de jeunes femmes bien plus élevé que la moyenne. En Italie et en Espagne, les taux de concentration sont particulièrement élevés pour les 15-19 ans (presque 2 dans les deux cas) mais restent également importants jusqu'à 29 ans. Au Royaume-Uni, la concentration est faible pour les 15-19 ans et assez forte pour les 20-29 ans. En Suède, seuls les 25-29 ans sont relativement plus présents dans l'industrie que dans l'ensemble de l'emploi, tandis qu'en France et en Allemagne on ne note pas de concentration particulière de jeunes femmes dans ce secteur.

Enfin, l'Allemagne est le seul pays où le taux de concentration des jeunes femmes, et particulièrement des plus jeunes, est important dans la santé et l'action sociale.

II. 2. Concentration relative du travail à temps partiel

Compte tenu de l'importance du temps partiel des jeunes dans certains pays, nous avons également calculé des taux de concentration relative du travail à temps partiel par sexe et tranche d'âge (part du temps partiel de la catégorie dans le secteur considéré rapportée à la part du temps partiel pour l'ensemble de la catégorie). Comme nous avons conservé les mêmes critères de significativité statistique que précédemment, les données apparaissent très parcellaires, en particulier pour les hommes pour lesquels les taux de travail à temps partiel sont, on l'a vu, beaucoup plus bas que ceux des femmes. Les résultats permettent néanmoins d'identifier les principaux traits marquants (série 7).

10. Il y a tout de même deux autres petites exceptions : l'agriculture et l'industrie en Italie (et seulement dans ce pays).

**Série 7. Taux de concentration relative du temps partiel
(moyenne 1995-1997)**

Allemagne

| Hommes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | Femmes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Agriculture | - | - | - | - | Agriculture | - | - | 0,63 | 0,72 |
| Industrie | - | - | 0,81 | 0,71 | Industrie | - | - | 0,88 | 1,01 |
| Construction | - | - | - | - | Construction | - | - | 0,80 | 1,06 |
| Serv. part. | 1,30 | 1,39 | 1,03 | 0,94 | Serv. part. | 1,57 | 1,48 | 1,13 | 0,99 |
| Serv. entr. | - | 1,11 | - | 1,13 | Serv. entr. | - | - | 1,19 | 1,09 |
| Bque. Immo. | - | - | - | - | Bque. Immo. | - | - | 0,72 | 0,93 |
| Adm. | - | - | - | - | Adm. | 0,18 | 0,41 | - | 0,84 |
| Education | - | - | 1,33 | 1,51 | Education | 0,33 | 0,88 | 0,97 | 0,80 |
| Santé | 0,53 | 1,28 | 1,26 | - | Santé | - | - | 1,07 | 1,22 |

Espagne

| Hommes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | Femmes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Agriculture | - | - | - | - | Agriculture | - | - | - | - |
| Industrie | - | - | - | - | Industrie | - | - | - | - |
| Construction | - | - | - | - | Construction | - | - | - | - |
| Serv. part. | 1,34 | 1,53 | 1,03 | 1,02 | Serv. part. | 1,31 | 1,13 | 0,92 | 0,95 |
| Serv. entr. | 0,48 | 0,87 | 1,51 | - | Serv. entr. | - | - | - | 1,08 |
| Bque. Immo. | - | - | - | - | Bque. Immo. | - | - | - | 0,68 |
| Adm. | - | - | - | - | Adm. | - | - | - | - |
| Education | - | - | - | 1,53 | Education | - | 0,95 | 1,40 | 1,32 |
| Santé | - | - | - | - | Santé | - | - | - | 1,16 |

France

| Hommes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | Femmes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Agriculture | - | - | - | 0,42 | Agriculture | - | - | - | 0,70 |
| Industrie | - | 0,83 | - | - | Industrie | - | - | 0,88 | 1,04 |
| Construction | 4,28 | - | - | - | Construction | - | - | - | - |
| Serv. part. | 1,53 | 1,43 | 1,17 | 0,90 | Serv. part. | 1,83 | 1,53 | 1,19 | 0,93 |
| Serv. entr. | - | 0,93 | - | 1,18 | Serv. entr. | - | - | 1,06 | 1,13 |
| Bque. Immo. | - | - | - | - | Bque. Immo. | - | - | 0,65 | 0,94 |
| Adm. | 0,57 | - | 1,05 | 1,26 | Adm. | - | - | 0,72 | 1,10 |
| Education | - | - | 1,40 | 1,21 | Education | - | 1,12 | 1,21 | 0,96 |
| Santé | - | - | 1,17 | - | Santé | - | 0,79 | 0,98 | 1,09 |

**Série 7 (suite). Taux de concentration relative du temps partiel
(moyenne 1995-1997)**

Italie

| Hommes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | Femmes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Agriculture | - | 0,69 | - | - | Agriculture | - | - | 0,67 | - |
| Industrie | - | - | 0,85 | - | Industrie | - | 0,78 | 0,87 | 1,07 |
| Construction | - | - | - | - | Construction | - | - | - | - |
| Serv. part. | - | 1,28 | 1,21 | - | Serv. part. | 1,35 | 1,21 | 1,01 | 0,85 |
| Serv. entr. | - | 1,07 | 1,15 | - | Serv. entr. | - | 1,01 | 1,17 | 1,14 |
| Bque. Immo. | - | - | - | - | Bque. Immo. | - | - | - | - |
| Adm. | - | - | - | - | Adm. | - | - | - | 1,21 |
| Education | - | - | - | 1,84 | Education | - | - | 1,23 | - |
| Santé | - | - | - | - | Santé | - | 1,30 | 1,13 | - |

Suède

| Hommes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | Femmes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Agriculture | - | - | - | - | Agriculture | - | - | - | - |
| Industrie | 0,95 | - | - | - | Industrie | - | - | - | 1,21 |
| Construction | - | - | - | - | Construction | - | - | - | - |
| Serv. part. | 1,72 | - | - | - | Serv. part. | 2,42 | 1,87 | 1,26 | 0,77 |
| Serv. entr. | - | - | - | - | Serv. entr. | 0,08 | - | 1,19 | 1,05 |
| Bque. Immo. | - | - | - | - | Bque. Immo. | - | - | - | - |
| Adm. | - | - | - | - | Adm. | - | - | - | 1,00 |
| Education | 0,18 | - | - | - | Education | - | - | - | - |
| Santé | - | - | 2,14 | - | Santé | - | 0,93 | 1,09 | 1,11 |

Royaume-Uni

| Hommes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 | Femmes | 15-19 | 20-24 | 25-29 | 30-34 |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Agriculture | - | - | - | - | Agriculture | - | - | - | - |
| Industrie | 0,67 | 0,69 | - | - | Industrie | 0,48 | 0,75 | 1,33 | 1,17 |
| Construction | - | 0,53 | - | - | Construction | - | - | - | - |
| Serv. part. | 1,70 | 1,37 | - | 0,74 | Serv. part. | 2,17 | 1,59 | 1,08 | 0,89 |
| Serv. entr. | - | 0,64 | 1,28 | 1,40 | Serv. entr. | - | 0,82 | 1,02 | 1,11 |
| Bque. Immo. | - | - | - | - | Bque. Immo. | 0,14 | 0,41 | 1,34 | 1,45 |
| Adm. | 0,31 | - | 1,16 | - | Adm. | 0,17 | 0,63 | - | 1,15 |
| Education | - | - | - | - | Education | - | - | 0,56 | 0,77 |
| Santé | - | 0,71 | - | - | Santé | - | 0,73 | 0,98 | 1,10 |

Au-delà des différences dans les taux de temps partiel selon le genre, les secteurs où les jeunes connaissent plus souvent cette forme d'emploi que la moyenne sont à peu près les mêmes pour les hommes et pour les femmes. On ne relève également pas de fortes différences d'un pays à l'autre.

Dans les services aux particuliers, les taux de concentration des jeunes hommes comme des jeunes femmes sont très élevés quel que soit le pays. En général, ce sont surtout les 15-24 ans qui sont concernés, mais les concentrations demeurent souvent importantes pour les 25-29 ans.

Outre ce secteur, les services aux entreprises ou à forte intensité capitaliste sont assez souvent caractérisés par des taux de concentration du temps partiel relativement importants pour les jeunes de plus de 25 ans, de même que l'éducation et le secteur santé et action sociale.

Au total, c'est dans les services que les jeunes sont massivement employés à temps partiel. Nous disposons des variables permettant de caractériser ce temps partiel (temps partiel subi, temps partiel pour formation) mais les données manquent cruellement de robustesse lorsqu'on descend à ce niveau de désagrégation et nous avons donc préféré ne pas exploiter les résultats.

II. 3. Ancienneté moyenne en emploi

Maintenant que l'on connaît les secteurs à forte concentration de jeunes, il est intéressant d'évaluer la stabilité des emplois dans ces secteurs. On pourrait prendre comme indicateur la part des emplois temporaires. Mais en comparaison internationale cet indicateur n'est pas pertinent en raison de la très forte hétérogénéité des cadres institutionnels (voir 1.4). Nous avons donc préféré raisonner en termes d'ancienneté en emploi (calculée à partir de la date à laquelle la personne interrogée a commencé à travailler pour son employeur courant, ou, le cas échéant, comme indépendant).

Croiser l'ancienneté en emploi avec l'âge requiert cependant un minimum de précautions car ces deux variables sont loin d'être orthogonales : logiquement, comme on raisonne sur des durées incomplètes, l'ancienneté en emploi croît fortement avec l'âge, surtout dans les pays où la durée de la relation d'emploi est en moyenne longue (l'Italie, par exemple). Il est donc normal que les secteurs à forte concentration de main-d'œuvre jeune soient également ceux où l'ancienneté moyenne en emploi est la plus faible. Pour contrôler ce biais, il faut donner à chaque âge le même poids dans le calcul de l'ancienneté moyenne par secteur, ce que nous avons fait à partir de l'âge détaillé pour plus de précision. Les résultats (tableau 8) montrent à la fois des spécificités nationales et sectorielles fortes. En ce qui concerne les spécificités nationales, en Italie, quel que soit le secteur considéré, les actifs occupés ont systématiquement une ancienneté en emploi supérieure aux autres pays. L'existence de la CIG, dont on ne peut contrôler l'effet dans l'EFT, n'est évidemment pas étrangère à ce résultat (voir encadré 3).

Le Royaume-Uni est dans une situation pratiquement inverse : mise à part la construction (où l'ancienneté moyenne des Espagnols est inférieure à celle des Britanniques) et le cas particulier de l'agriculture, les actifs occupés y ont, à secteur contrôlé, une ancienneté moyenne toujours inférieure à celle observée dans les autres pays. Entre ces deux extrêmes, on trouve la France et l'Espagne, plus proches de l'Italie, et l'Allemagne et la Suède, plus proches du Royaume-Uni.

**Tableau 8. Ancienneté moyenne en emploi (en années)
à structure d'âge contrôlée (1995-97)**

| | DE | ES | FR | IT | SE | UK |
|--------------|------|------|------|------|------|------|
| Agriculture | 12,7 | 12,1 | 12,7 | 13,9 | 12,5 | 13,3 |
| Industrie | 11,6 | 11,8 | 12,4 | 12,5 | 11,9 | 9,5 |
| Construction | 9,7 | 7,3 | 10,1 | 11,1 | 10,5 | 9,7 |
| Serv. part. | 8,7 | 8,9 | 8,7 | 11,7 | 9,4 | 7,1 |
| Serv. entr. | 9,9 | 10,3 | 10,9 | 12,3 | 9,7 | 7,4 |
| Bque. Immo. | 11,2 | 12,6 | 11,4 | 13,4 | 10,0 | 8,6 |
| Adm. | 11,2 | 12,0 | 12,1 | 13,5 | 10,3 | 10,1 |
| Education | 10,6 | 10,8 | 11,6 | 12,1 | 9,5 | 7,7 |
| Santé | 8,5 | 10,3 | 10,6 | 12,3 | 9,8 | 7,0 |

Encadré 3

La Cassa Integrazione Guadagni

« En Italie, le système de protection du revenu salarial est composé de deux éléments : l'indemnité-chômage et la Cassa Integrazione Guadagni (CIG). Ces deux institutions gèrent respectivement les situations de licenciement et de suspension d'activité, totale ou partielle, des salariés. La CIG représente un exemple original de régulation des excédents de main d'œuvre. La dénomination Cassa Integrazione Guadagni est une abréviation de « Cassa per l'integrazione dei guadagni degli operai dell'industria ». La traduction littérale serait « caisse pour l'intégration des gains des ouvriers de l'industrie ». Cette terminologie exprime deux notions. La première est le maintien volontaire (intégration) du rapport salarial lors d'une suspension d'activité (lay-off). La seconde notion est que cette suspension donne lieu au paiement d'un salaire (gains des ouvriers). Ce paiement devient indemnité de CIG » (Romani, 1987, p. 3). En d'autres termes, la CIG est une forme d'indemnisation du chômage partiel, mais très particulière dans la mesure où l'horaire effectué peut être nul et la durée d'indemnisation très longue. Dans l'Enquête sur les forces de travail, étant donné que leur contrat de travail n'est pas rompu, les *cassaintegrati* sont implicitement comptés dans l'emploi (Besson & Comte, 1992, p. 110), ce qui a pour conséquence d'atténuer les fluctuations du chômage et de l'emploi et d'augmenter l'ancienneté moyenne en entreprise.

En ce qui concerne les spécificités sectorielles, l'administration, l'agriculture, l'industrie et le secteur banque / immobilier / assurances (sauf au Royaume-Uni) sont caractérisés par des anciennetés moyennes en emploi élevées. A l'inverse, les services aux particuliers sont marqués par des anciennetés moyennes en emploi bien plus faibles que dans les autres secteurs.

Si l'on compare ces résultats avec les taux de concentration relative des jeunes, on constate que, mis à part le cas des jeunes femmes dans le secteur banque / immobilier / assurances, les secteurs qui sont le plus ouverts aux jeunes sont également ceux où l'ancienneté moyenne en emploi est la plus faible. Ceci est particulièrement vrai pour les services aux particuliers. Ce constat est d'autant plus fort que, rappelons-le, nous avons contrôlé l'effet de la structure par âge sur l'ancienneté moyenne des différents secteurs.

II. 4. Concentration professionnelle

Compte tenu de la fragilité de la nomenclature commune de professions utilisant dans l'EFT, seules trois grandes catégories ont été retenues pour analyser les phénomènes de concentration professionnelle. Elles sont fondées sur une logique hiérarchique « à la française » : (1) « professions intellectuelles », (2) « professions intermédiaires », (3) « employés et ouvriers » (voir annexe). Le premier indicateur de concentration utilisé ici rapporte pour chaque secteur la part d'une profession dans l'emploi des 15-29 ans à la part de cette même profession dans l'emploi des 30-49 ans. Il s'agit donc d'identifier au sein de chaque secteur le type de poste qui est en priorité proposé aux jeunes. Cet indicateur est très grossier mais il permet de mettre en évidence quelques grands traits (série 9.a). Le test de significativité est le même que pour les taux de concentration relative de l'emploi, mais comme nous ne disposons pour la Suède que d'une année avec l'ISCO, il n'a pas été possible d'évaluer la qualité des estimations pour ce pays.

Tout d'abord, les « professions intellectuelles » apparaissent peu ouvertes aux jeunes. Toutefois, dans deux secteurs, l'administration et l'éducation, la part des 15-29 ans appartenant à cette catégorie est généralement équivalente à celle des 30-49 ans (dans l'administration allemande et française, elle est même supérieure). Il y a certes quelques cas où la part des 30-49 ans est nettement supérieure (administration en Italie et au Royaume-Uni ; éducation en Espagne et en Allemagne), mais relativement aux autres secteurs, la situation des jeunes dans ces secteurs apparaît tout de même favorable.

En ce qui concerne les « professions intermédiaires », la position des jeunes est généralement bien meilleure, mais les configurations sectorielles sont assez disparates d'un pays à l'autre. L'éducation est presque partout un secteur où la part des 15-29 ans appartenant à cette catégorie est très nettement supérieure à celle des 30-49 ans. Seules exceptions : la France et, dans une moindre mesure, la Suède.

Série 9.a

Allemagne (moyenne 1995-1997)

| NACE | Empl. / Ouv. | Prof. interm | Prof. intel |
|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Agriculture | 1,03 | 0,91 | 0,58 |
| Industrie | 1,18 | 0,79 | 0,36 |
| Construction | 1,12 | 0,67 | 0,30 |
| Serv. part. | 1,15 | 1,24 | 0,37 |
| Serv. entr. | 1,16 | 1,20 | 0,46 |
| Bque. Immo. | 1,24 | 0,84 | 0,44 |
| Adm. | 0,89 | 0,98 | 1,18 |
| Education | 1,52 | 1,75 | 0,63 |
| Santé | 1,34 | 1,07 | 0,27 |

Italie (moyenne 1995-1997)

| NACE | Empl. / Ouv. | Prof. interm | Prof. intel |
|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Agriculture | 0,98 | - | 1,09 |
| Industrie | 1,07 | 0,66 | 0,38 |
| Construction | 1,05 | 0,88 | - |
| Serv. part. | 1,06 | 0,75 | 0,43 |
| Serv. entr. | 1,01 | 1,29 | 0,54 |
| Bque. Immo. | 1,19 | 0,90 | - |
| Adm. | 1,07 | 0,87 | 0,71 |
| Education | 1,07 | 1,87 | 0,90 |
| Santé | 1,07 | 1,59 | 0,26 |

Espagne (moyenne 1995-1997)

| NACE | Empl. / Ouv. | Prof. interm | Prof. intel |
|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Agriculture | 1,01 | - | - |
| Industrie | 1,12 | 0,70 | 0,39 |
| Construction | 1,05 | 1,04 | - |
| Serv. part. | 1,29 | 0,73 | 0,32 |
| Serv. entr. | 1,05 | 1,04 | 0,79 |
| Bque. Immo. | 1,08 | 1,23 | - |
| Adm. | 1,10 | 0,58 | 1,02 |
| Education | 1,96 | 1,96 | 0,80 |
| Santé | 1,07 | 1,52 | 0,83 |

Suède (1997 seulement)

| NACE | Empl. / Ouv. | Prof. interm | Prof. intel |
|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Agriculture | 1,00 | 1,18 | 0,79 |
| Industrie | 1,21 | 0,62 | 0,50 |
| Construction | 1,20 | 0,22 | 0,45 |
| Serv. part. | 1,30 | 0,65 | 0,42 |
| Serv. entr. | 1,12 | 0,75 | 0,96 |
| Bque. Immo. | 0,94 | 1,19 | 0,50 |
| Adm. | 0,99 | 1,04 | 0,99 |
| Education | 1,03 | 0,93 | 1,01 |
| Santé | 1,34 | 0,70 | 0,32 |

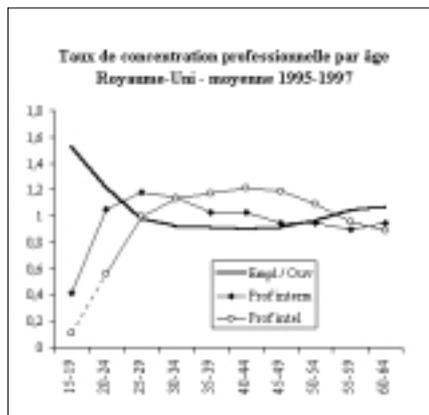
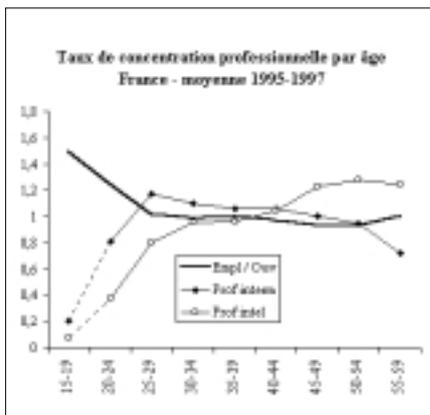
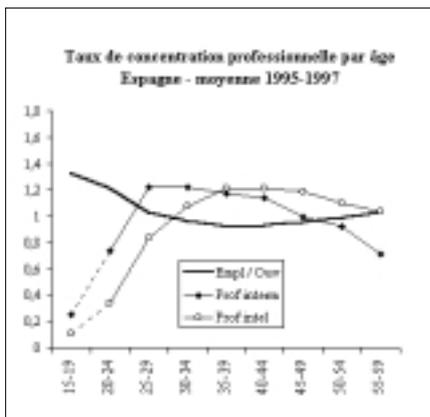
France (moyenne 1995-1997)

| NACE | Empl. / Ouv. | Prof. interm | Prof. intel |
|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Agriculture | 1,00 | 1,22 | - |
| Industrie | 1,08 | 1,04 | 0,48 |
| Construction | 1,04 | 1,14 | - |
| Serv. part. | 1,25 | 1,12 | 0,31 |
| Serv. entr. | 1,15 | 1,06 | 0,60 |
| Bque. Immo. | 1,22 | 1,14 | 0,52 |
| Adm. | 0,94 | 0,87 | 1,25 |
| Education | 1,17 | 0,75 | 1,08 |
| Santé | 1,16 | 0,97 | 0,46 |

Royaume-Uni (1997 seulement)

| NACE | Empl. / Ouv. | Prof. interm | Prof. intel |
|--------------|--------------|--------------|-------------|
| Agriculture | 1,18 | - | 0,50 |
| Industrie | 1,16 | 1,15 | 0,59 |
| Construction | 1,10 | - | 0,57 |
| Serv. part. | 1,31 | 0,72 | 0,46 |
| Serv. entr. | 1,19 | 1,03 | 0,73 |
| Bque. Immo. | 1,45 | 0,90 | 0,56 |
| Adm. | 1,24 | 0,84 | 0,72 |
| Education | 0,91 | 1,89 | 0,95 |
| Santé | 1,18 | 1,26 | 0,71 |

Série 9b



Pour les autres secteurs, il est difficile de mettre en évidence des traits transversaux. En Allemagne et en Italie, les services aux entreprises ou à forte intensité capitalistique comptent un grand nombre de jeunes appartenant aux « professions intermédiaires ». C'est également le cas pour le secteur banque / immobilier / assurances en Espagne, en Suède et en France et pour les services aux particuliers en Allemagne et en France.

Enfin, dans les professions d'ouvriers et d'employés, les 15-29 ans sont presque systématiquement au moins aussi bien représentés que les 30-49 ans, quels que soient le secteur et le pays. La seule exception réelle est l'administration allemande, où les jeunes sont, relativement à leur nombre, 11 % de moins que les adultes dans cette catégorie. Les plus fortes concentrations relative se situent dans les services aux particuliers, dans le secteur banque / immobilier / assurances, dans la santé et l'action sociale.

Pour faire porter l'analyse sur des tranches d'âge plus fines tout en conservant un échantillon suffisant, il faut abandonner la variable sectorielle. L'indicateur calculé est l'habituel taux de concentration, décliné par tranches d'âge quinquennales ¹¹. Les résultats (série 9.b) montrent que les jeunes sont sous-représentés parmi les « professions intellectuelles » jusqu'à la tranche 25-29 ans en Suède et au Royaume-Uni et jusqu'à la tranche 30-34 ans dans les autres pays. A l'inverse, ils ont des taux de concentration très élevés dans les professions d'ouvriers et d'employés jusqu'à la tranche 25-29 ans dans tous les pays. Enfin, en ce qui concerne les « professions intermédiaires », on distingue d'une part l'Allemagne et le Royaume-Uni où seuls les 15-19 ans sont sous-représentés et les quatre autres pays où les 20-24 ans le sont également.

II. 5. Synthèse

Les phénomènes de polarisation sectorielle apparaissent similaires dans les six pays : les secteurs où sont concentrés les jeunes sont généralement les mêmes d'un pays à l'autre, bien que les taux de concentration dans les-dits secteurs soit assez hétérogènes (en d'autres termes, la similitude est de nature ordinale et non cardinale).

Le secteur où la concentration est généralement la plus forte, et ce tant pour les hommes que pour les femmes, est celui des services aux particuliers (commerces, hôtels et restaurants, ménages employant du personnel...). Ce secteur concentre par ailleurs une grande part du temps partiel des jeunes. Les emplois qu'ils y occupent sont essentiellement des postes d'employés. Enfin, les services aux particuliers sont caractérisés dans les

11. Les estimations non significatives sont figurées par des pointillés. Rappelons que la significativité ne peut être évaluée pour la Suède.

six pays par la plus faible ancienneté moyenne en emploi (corrigée de la structure par âge).

Un autre phénomène transversal concerne le fait que les jeunes ont tendance à occuper des emplois situés en bas de la hiérarchie professionnelle (ouvriers et employés), au moins jusqu'à la tranche 25-29 ans. Leur faible expérience peut expliquer cette situation, mais il faut également rappeler que l'âge moyen de fin d'études s'est beaucoup accru dans les six pays et que les jeunes ont donc en moyenne un niveau de diplôme très supérieur à celui des adultes. Si le faible niveau de qualification des emplois occupés par les 15-19 ans s'explique en grande partie par la relative brièveté de leur formation initiale, la situation des tranches d'âge supérieures, et en particulier des 20-24 ans, reflète un évident décalage entre niveau de diplôme et niveau d'emploi.

Éléments de conclusion

Le cadrage général réalisé à partir de données de formation, de chômage et de statut d'emploi fait ressortir une forte hétérogénéité des situations nationales. L'impression laissée par l'analyse des phénomènes de polarisation sectorielle et professionnelle est exactement inverse : sans être identiques, ces phénomènes apparaissent très similaires d'un pays à l'autre. On assiste donc à la fois, d'une part, au maintien de spécificités nationales fortes liés à l'hétérogénéité des systèmes de formation initiale ainsi qu'à diverses caractéristiques sociétales comme la place des femmes sur le marché du travail et, d'autre part, à une certaine convergence des types d'emploi occupés par les jeunes qui pourrait annoncer les transformations à venir des normes d'emploi en Europe. Les jeunes sont en effet avant tout des actifs récemment entrés sur le marché du travail et représentent une part très importante des flux d'embauches ; en stocks, leurs emplois reflètent donc très largement les caractéristiques des postes aujourd'hui proposés sur le marché externe (Fondeur & Minni, 1999). En ce sens, on peut supposer qu'une partie des phénomènes de polarisation observés ne concernent pas les jeunes en tant que tels mais l'ensemble des nouveaux embauchés, quel que soit leur âge. Une étude des flux de main d'œuvre sera nécessaire pour tester cette hypothèse.

Références bibliographiques

- Audier F. (1999), « Segmentation on the Labour Market : an Analysis of Recruitment » in K. Schöman, P. O'Connell (eds.), *Education, Training and Employment Dynamics: Transitional Labour Markets in the European Union*, Elgar Publishing.
- Besson J.-L., Comte M. (1992), *La notion de chômage en Europe : analyse comparative*, Rapport pour la MIRE, 434 p.
- Besson J.-L., Comte M. (1994), « La notion de chômage en Europe : une étude méthodologique », *Revue d'économie politique*, 104^e année, n° 4, pp. 539-569.
- Elbaum M., Marchand O. (1993), « Emploi et chômage des jeunes dans les pays industrialisés : la spécificité française », *Premières Synthèses*, n° 34, 12 p.
- Fondeur Y., Lefresne F. (1999), « Place des jeunes sur le marché du travail dans six pays européens : Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni, Suède. Quelle transformation des normes d'emploi ? », Contribution au séminaire LASMAS-IDL *Formation, insertion et carrières en Europe*, Paris, 15 novembre 1999 (version remaniée à paraître dans *Travail et Emploi*), 51 p.
- Fondeur Y., Minni C. (1999), « Emploi des jeunes et conjoncture », *Premières Synthèses*, 99-12, n° 51.1, 10 p.
- Freyssinet J. (1990), « Les modes d'insertion professionnelle des jeunes : trajectoires nationales face à la crise », *La Revue de l'IRES*, n° 4, pp. 49-66.
- Lefresne F. (1999), *Systèmes nationaux d'insertion professionnelle et politique publique de l'emploi en direction des jeunes : une comparaison européenne*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université de Paris I, 586 p.
- Meron M., Minni C. (1995), « Des études à l'emploi : plus tard et plus difficilement qu'il y a vingt ans », *Economie et statistique*, n° 283/284, pp 9-31.
- Romani C. (1987), *La Cassa Integrazione Guadagni : réalités juridiques, économiques et sociales d'une institution*, LEST, 517 p.

Annexe

L'Enquête sur les forces de travail, intérêt et limites

L'Enquête sur les forces de travail (EFT) d'Eurostat est la seule base de données sur l'emploi réellement unifiée au niveau européen. Il ne s'agit cependant pas d'une enquête originale : elle est constituée par retraitement des enquêtes nationales annuelles sur l'emploi synchronisées en mars. Mais Eurostat impose *a priori* des normes de précisions minimales et une harmonisation des concepts fondée sur des principes internationaux.

Cette procédure, qui est très différente de l'homogénéisation *a posteriori* effectuée par l'OCDE, améliore beaucoup la comparabilité des grandeurs d'un pays à l'autre mais ne saurait être considérée comme un label certifiant une parfaite homogénéité. En particulier, J.-L. Besson et M. Comte (1994) ont montré à propos du chômage que « *[la standardisation] demeure imparfaite puisqu'elle ne peut s'affranchir de l'origine nationale des données ni, finalement, des présupposés nationaux qui sont incorporés dans les questionnaires et leur traitement* » (p. 540). Ces réserves étant faites, l'EFT n'en demeure pas moins un bon outil de comparaison européenne dans le domaine de l'emploi à condition de tenir compte des spécificités institutionnelles de chaque pays et de ne pas recourir à des variables trop désagrégées, le niveau de comparabilité étant inversement proportionnel à la finesse des nomenclatures retenues.

Sur ce dernier point, il faut donc arbitrer entre la précision de l'analyse et la pertinence des comparaisons, cet arbitrage étant fonction de la plus ou moins grande similitude dans la façon dont ont été construites les nomenclatures nationales. L'EFT se fonde sur trois nomenclatures : la NACE pour les secteurs, l'ISCO (ou CIP 88) pour les professions et l'ISCED (ou CITE) pour les niveaux de formation initiale.

– Pour la NACE, le degré de comparabilité est assez bon et on peut utiliser des catégories assez fines (sous réserve d'échantillon suffisant).

– Pour l'ISCO, le degré de comparabilité est médiocre parce que certaines nomenclatures nationales reposent sur une logique hiérarchique (ex : France) et d'autres sur une logique de métier (ex : Royaume-Uni). Il est donc plus prudent de recourir à des catégories très agrégées.

– Pour l'ISCED, le degré de comparabilité a été jugé très faible par de nombreux auteurs et nous avons choisi de ne pas l'utiliser dans notre analyse. Mais les rapports des experts nationaux viennent combler cette lacune, sur la base des catégories propres à leur pays.

...

...

En ce qui concerne la NACE, nous avons choisi un regroupement en neuf secteurs à partir de la nomenclature à deux chiffres.

1. *Agriculture* : 01 à 05 (sections A et B) ;
2. *Industrie* : 10 à 41 (sections C, D et E) ;
3. *Construction* : 45 (section F) ;
4. *Services aux particuliers* : 50 à 55 (sections G et H), 92, 93, 95 (section P) ;
5. *Services aux entreprises ou à forte intensité capitalistique* : 60 à 64 (section I), 71 à 74 ;
6. *Banque, assurance, immobilier* : 65 à 67 (section J), 70 ;
7. *Administration publique et services collectifs et sociaux* : 75 (section L), 90, 91, 99 (section Q) ;
8. *Education* : 80 (section M) ;
9. *Santé et action sociale* : 85 (section N).

En ce qui concerne l'ISCO, nous nous sommes contentés de trois catégories construites à partir de la nomenclature à un chiffre :

1. *Professions intellectuelles* : 1, 2 ;
2. *Professions intermédiaires* : 3 ;
3. *Employés et ouvriers* : 4, 5, 6, 7, 8, 9, 0.

Il est à noter que l'ISCO ne permet pas de distinguer directement les indépendants (il faut pour cela recourir à un croisement avec la variable de statut d'emploi).

D'un point de vue purement statistique, il est très difficile d'évaluer précisément la significativité des différents résultats d'une exploitation de l'EFT car, si les enquêtes nationales constituant l'EFT font l'objet d'un questionnaire harmonisé, les méthodes de sondages employées sont par contre laissées au libre choix des instituts statistiques nationaux. Or, certaines techniques comme le sondage aréolaire employé en France requièrent la mise en œuvre de tests assez complexes pour tenir compte des effets de « grappe ».

– Pour accroître *a priori* la robustesse des estimations et tenir compte des éventuels décalages conjoncturels entre les pays étudiés, nous raisonnons le plus souvent dans cette étude sur des moyennes 1995-1997. Toutefois, pour la Suède, qui n'est présente dans l'EFT que depuis 1995, certaines données ne sont disponibles que pour la dernière année (catégories professionnelles).

– Le fait de disposer de trois années permet également d'évaluer grossièrement la significativité des résultats en analysant la variance temporelle.

...

...

Ainsi, dans l'analyse désagrégée de la seconde partie, nous avons considéré comme non significative une estimation dont l'écart-type était supérieur à 10 % sur les trois années (coefficient de variation supérieur à 0,1). C'est là une exigence purement conventionnelle et donc discutable, néanmoins compte tenu du fait que l'on raisonne finalement sur une moyenne sur les trois années, celle-ci nous paraît suffisamment forte. Dans certains pays, en particulier la Suède (pays pour lequel les données EFT semblent globalement de moins bonne qualité), le nombre de cas « non significatifs » (remplacés par des tirets dans les tableaux) est assez important, en particulier aux âges extrêmes, ce qui est évidemment gênant pour notre analyse.

L'EFT présente quatre limites spécifiques pour notre objet.

– Elle ne permet pas de connaître la date de sortie du système scolaire, variable à partir de laquelle on pourrait estimer une « ancienneté sur le marché du travail », comme on le fait en France à partir de l'enquête Emploi (Meron & Minni, 1995). On est donc contraint de recourir à l'âge pour identifier les « jeunes » bien que l'on sache que c'est une variable qui mélange les effets du niveau de formation et de l'expérience acquise sur le marché du travail et, surtout, qui ne tient pas directement compte des différences dans les durées moyennes de scolarité dans les six pays.

– Elle ne comporte pas de données sur les jeunes de 15 ans au Royaume-Uni, en Espagne et en Suède (les enquêtes nationales sur l'emploi ne les interrogent pas). Dans ces pays, la tranche 15-19 ans ne correspond donc en réalité qu'aux 16-19 ans. Il faut en tenir compte dans l'interprétation des résultats.

– Elle ne permet pas l'identification des différents dispositifs d'insertion professionnelle qui revêtent une importance particulière en Europe. Les enquêtes générales par sondages sont de toutes façons peu adaptées à cela (en France l'enquête Emploi sous-estime beaucoup les effectifs de certaines mesures) et les risques de biais sont décuplés en comparaison internationale.

– Enfin, on n'y dispose pas non plus de données sur les salaires.

Notons qu'en 1998, le « questionnaire » de l'EFT a été refondu ; il intègre désormais les variables « salaire » et « date de sortie de système scolaire » mais les données correspondantes n'étaient pas disponibles au moment de cette exploitation. En outre, l'utilisation de ces variables pose de redoutables problèmes méthodologiques. En particulier, on voit mal comment la « date de sortie du système scolaire » peut être correctement évaluée dans les pays où les chevauchements emploi-formation et/ou les retours en scolarité sont fréquents.